

Analyses sectorielles

La protection sociale des agents publics

LA PSC : mise en œuvre et enjeux

Serge Brichet, Président de la **Mutualité Fonction Publique – MFP**, revient sur la mise en œuvre et le déploiement de la PSC et pointe notamment les aspects qui nécessitent une certaine vigilance.

Il nous en dit également sur le débat autour des jours de carence.



Serge Brichet

Président de la Mutualité Fonction Publique – MFP

Pouvez-vous nous en dire plus sur la mise en œuvre et le déploiement de la PSC ?

La réforme de la PSC est une avancée majeure qui prévoit la participation obligatoire des employeurs au financement de la complémentaire santé des agents publics. Elle permet ainsi de rétablir une certaine équité entre les salariés du privé et ceux du public, qui jusque-là ne bénéficiaient pas de cet avantage. Cependant, aujourd'hui, dans le cadre de sa mise en œuvre, il persiste néanmoins certaines inquiétudes alors que plusieurs aspects de la réforme nous semblent inachevés, notamment l'organisation de la protection

accordée aux agents, entre risques courts ou prévoyance. Dorénavant, le dispositif rend l'adhésion des agents publics obligatoire aux contrats qui leur seront proposés. Ceci étant la PSC ne concerne que les actifs. Jusqu'à présent, les retraités bénéficiaient très largement des bénéfices d'une mutualisation des risques entre actifs et retraités. Demain, cette mutualisation sera moins importante entraînant une potentielle surcoût des coûts de la complémentaire santé pour les retraités. Enfin, sur un plan plus opérationnel, on note aussi un vrai décalage entre la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière quant à la mise en œuvre de cette réforme.

Comment vous positionnez-vous dans ce cadre ?

Au sein de la MFP, nous pensons qu'il est nécessaire d'essayer d'obtenir une amélioration des paniers de soins qui seront proposés aux agents afin de bien couvrir en santé et prévoyance. En effet, il est nécessaire de prendre en compte les risques lourds en matière de prévoyance, invalidité, incapacité, perte d'autonomie... Or, aujourd'hui, la garantie dépendance, par exemple, n'a pas été reprise dans les différents cahiers des charges.

Qu'en est-il du débat autour des jours de carence ?

Dans le secteur privé, pour près de 80 %

des salariés, les jours de carence sont compensés par les conventions collectives ou des accords. Le discours qui consiste à promouvoir un alignement du public sur le privé est donc globalement inexact, dès lors que les agents publics se verraient mettre en place jusqu'à trois jours de carence.

Au-delà, ce débat doit être porté au plan sanitaire, qu'il ne faut pas minimiser. En effet, continuer à travailler pour éviter une sanction financière représente un risque sanitaire majeur aussi bien pour les salariés du secteur privé que public. Ce débat s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte marqué par une forme de généralisation du mal-être au travail et de conditions de travail plus dégradées notamment pour les agents publics.

Au sein de MFP, nous sommes convaincus que cette question ne doit pas uniquement être abordée via un prisme financier. Cette recherche d'économie sur les budgets de l'État va créer des situations de mal-être encore plus importantes. Le véritable enjeu est de traiter la dégradation des conditions de travail des agents et de lutter contre les idées reçues qui présentent les agents du secteur public comme des hommes et des femmes qui profitent du système. Ce sont des sujets qui nous mobilisent au quotidien et que nous portons auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.